



**Réunion ordinaire du Conseil Municipal**

**du mardi 14 février 2017**

Le Conseil Municipal convoqué le 7 février 2017 s'est réuni le 14 février 2017 à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Percheminier Jean-Jacques, Maire.

	Présents	Représentés	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Allouche Jean-Luc				
Ameye Nathalie				
Cabo Michel				
Cadoux Hélène				
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura		Par Hélène Cadoux		
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel				
Printemps Guy				
Rabhi Selyan		Par Martine Rouix		
Rangdet Christina				
Rouix Martine				
Simon Jean-Pascal		Par Marcel L'Huillier		
Villain Benjamin				

Le compte rendu de la séance du 3 janvier 2017 est adopté sans observations particulières.

**I/ CONVENTION AICPYS**

L'Association Intermédiaire des anciens cantons de PONT-SUR-YONNE et SERGINES met à disposition des personnels, à la demande. Le tarif horaire est de 16,30 €. Cette prestation pourrait être utilisée, notamment en été, lors des congés du personnel. C'est pourquoi, le Conseil accepte à l'unanimité, de renouveler la convention et mandate M. le Maire pour la signer.

**II/ AVENANT AU CONTRAT/ RECLASSEMENT INDICIAIRE AGENT APC (Agence Postale Communale)**

L'agent d'accueil de l'APC, en contrat CDD, est rémunéré sur la base indiciaire d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les grilles indiciaires pour l'ensemble des agents ont été modifiées en vue d'harmoniser l'ensemble de la Fonction Publique.

Pour les contractuels ce reclassement n'est pas automatique malgré l'obligation légale. Le Conseil adopte, à l'unanimité, l'avenant au contrat relatif à ce reclassement indiciaire, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **III/ CREATION D'UNE OPERATION BUDGETAIRE « INFORMATIQUE MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que « JVS » est le fournisseur des programmes utilisés par le secrétariat de mairie. Chaque fin d'année, une facture établie pour la licence et la maintenance est à payer dans un délai limité. Cependant, le vote du Budget Primitif ne permet pas de respecter ce délai. C'est pourquoi, les conseillers sont favorables à l'unanimité, à la création de l'Opération n°34 où sera affectée la somme de 2 592 €, à l'article 2051 pour les droits de licence.

### **IV/ CESSION TERRAIN « LES VIOULES »**

Monsieur Le Maire rappelle que Maître Goujon-Yoh, notaire à Pont-Sur-Yonne, sollicite pour l'éventuel acquéreur du terrain, cadastré ZW 132, les critères retenus par le Conseil pour l'établissement d'un pré-projet. Après en avoir délibéré, les conseillers décident de retenir : la notion de « quartier résidentiel » ouvert sur le village, en opposition avec un « quartier dortoir », 15 ou 16 pavillons au maximum en privilégiant les T3, T4 afin de maîtriser l'impact sur les infrastructures et les capacités d'accueil. Ces habitats devront répondre à une bonne intégration paysagère et privilégier une architecture en harmonie avec l'habitat actuel. L'équilibre est à respecter entre les logements sociaux et ceux concernant le 1% patronal. La défense incendie doit être prise en compte dans le dimensionnement de l'extension des réseaux dont la Commune serait déchargée.

### **V/ SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE (TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET PREPARATOIRES A LA MODELISATION**

Monsieur le Maire informe que des travaux préparatoires sont à effectuer avant l'établissement du schéma directeur d'eau potable. Ces petits travaux ont été répertoriés par le cabinet IRH et peuvent faire l'objet pour des raisons économiques et d'efficacité, d'un groupement de commande. La Commune de Sergines, coordonnatrice du groupement, propose de demander des devis.

D'autre part, en option, il est suggéré la prestation de modélisation. Elle a pour objectif de reproduire le fonctionnement actuel du réseau d'eau potable afin de pouvoir tester les scénarii envisagés ou toute autre action sur le réseau.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité, adoptent la délibération relative à un avenant de groupement de commande et celle retenant la prestation optionnelle de modélisation. Cette option est subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

## **VI/ REFINANCEMENT D'EMPRUNT**

Considérant la proposition de prêt de la Banque Postale relative au refinancement du prêt qui avait été contracté auprès de la Banque Populaire en 2013, au taux de 3,70% d'intérêts, les conseillers acceptent la délibération. Elle porte sur un emprunt de 377 613 €, remboursable sur 11 ans et 3 mois, au taux de 1,38%. Le Conseil mandate M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à la concrétisation de ce rachat de prêt. De plus, en ce qui concerne celui fait auprès du Crédit Agricole, des solutions sont recherchées pour sa renégociation.

## **VII/ RAPPORT DE LA COMMISSION TRAVAUX/EQUIPEMENTS**

Afin d'élaborer le Budget Primitif 2017, le Conseil retient les choix émis dans la commission précitée qui s'est tenue le 31/01/2017. Ils sont les suivants : remplacement d'une balançoire, changement du portail de l'école, isolation du grenier de la mairie, création d'une ouverture Rue A Carré, aménagement des talus Rue des Préaux. Ces travaux seront programmés et effectués en régie. Trois entreprises ont été consultées pour l'établissement d'un programme pluriannuel de voirie et travaux annexes de voirie. Des devis seront également demandés pour adoucir la descente donnant accès à la salle des fêtes et à la montée de scène.

## **VIII/ EXPOSITION « AMALGAME »**

Les artistes de cette association ont souhaité avancer la date de leur exposition, la période de Janvier n'étant pas une période idéale. Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers quant à l'acquisition d'un tableau par la Commune – 7 POUR – 1 CONTRE- 3 ABSTENTIONS.

## **IX/ INFORMATIONS DU MAIRE ET AFFAIRES EN COURS**

M. le Maire :

- sollicite l'avis du Conseil sur les suites à donner quant à la location d'un terrain communal. Après renseignements pris, il ressort que l'évaluation du montant du loyer n'est pas une compétence de France Domaine. Par ailleurs, une convention d'occupation temporaire (COT) ne répond pas à la situation. C'est pourquoi, le Conseil opte pour un bail temporaire de 3 ans dont le loyer sera basé sur la tarification applicable aux baux ruraux. Ce bail précisera l'interdiction d'aménagements sur ce terrain. Il mandate M. le Maire pour rédiger et proposer ce bail.
- recense les conseillers disponibles pour tenir les bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives.
- informe de la visite du CPI par le Directeur du SDIS début mars prochain.

- donne lecture de la motion contre la fermeture des guichets des gares de Villeneuve-La-Guyard et Pont-Sur-Yonne. Après en avoir délibéré et suggéré quelques ajouts, les conseillers adoptent cette motion à l'unanimité.

#### **XIV/ QUESTIONS DIVERSES**

- Hélène Cadoux déplore l'état de la salle du complexe de la Croix St Vincent où le ménage n'est pas régulièrement effectué (cotillons, terre et verre au sol) par les utilisateurs, contrairement aux engagements pris. Elle se propose de vérifier si cet état de fait est temporaire.
- Benjamin Villain souhaite savoir où en est le dossier d'assurance suite à l'accident sur la R4 des pompiers.
- Sophia Cooreman informe :
  - de la vidéo-projection prévue le 11/03/2017 (ciné-goûter organisé par le Conseil Municipal des Jeunes dans le cadre du projet portant sur le handicap) avec un goûter offert par la Caisse des Ecoles et souhaite savoir si elle pourra disposer d'un vidéoprojecteur.
  - Du don issu de la course des « Foulées Courlonnaises » qui sera fait au profit de l'Association du service pédiatrie de l'Hôpital de Sens.
- Michel Cabo revient sur les ampoules d'éclairage public à changer (*visite prévue dans le cadre de la convention signée avec le SDEY*).
- Marcel L'Huillier signale le brûlage de branchage sur l'ancienne plage sans autorisation préalable (*un rappel sera effectué, d'autant qu'une ligne moyenne tension se trouve dans ce secteur*)
- Guy Printemps signale des dégradations occasionnées par les taupes sur le terrain de football (*des pièges ont été posés récemment*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 00.

En Mairie de Courlon-sur-Yonne, le 19 Février 2017

Le Maire,  
*Jean-Jacques Percheminier*